

PRÉSENTATION

>> Les classes à horaires aménagés permettent à des enfants montrant une forte motivation pour la pratique musicale ou chorégraphique de poursuivre leur scolarité dans les conditions les plus satisfaisantes, et de développer des compétences artistiques affirmées.

Les enseignants de l'Éducation Nationale et du Conservatoire travaillent en cohérence pour le bénéfice des enfants en conciliant programme scolaire et enseignement musical ou chorégraphique sur le temps scolaire.

TROIS SPECIALITES

Maîtrise : du CM1 à la 3e

Instrument : du CE2 à la Terminale

Danse : du CM1 à la Terminale (danse classique ou danse contemporaine)

classes à horaires aménagés 2014 2015

>> de l'école élémentaire au lycée une scolarité différente

>> Les établissements de l'Éducation Nationale en convention avec le Conservatoire de Lyon

> **Ecole Albert Camus** (maîtrise, danse, instrument)
15, montée du Télégraphe - Lyon 5e - tél. : 04.78.36.36.13

> **Collège Jean-Moulin** (maîtrise, danse)

1, place des Minimes - Lyon 5e - tél. : 04.78.15.01.40

> **Collège St Exupéry** (instruments)

> **Lycée St Exupéry** (TMD)

82, rue Hénon - Lyon 4e - tél. : 04.72.10.91.91



candidatures
mars-avril
mises en situation
mi mai

classes à horaires aménagés 2014-2015

connectez vous sur
www.conservatoire-lyon.fr
+ d'INFOS
+ d'ACTUS

>> INTÉGRER UNE CLASSE A HORAIRES AMENAGÉS AU CONSERVATOIRE DE LYON 3 étapes

Dossier à télécharger sur le site www.conservatoire-lyon.fr
Notices complémentaires en ligne

- ❶ **Le dossier de candidature** est à retourner au Conservatoire accompagné des pièces nécessaires avant les dates de clôture de candidature. Attention : les candidats ne peuvent se présenter qu'à une seule discipline, à l'exception de la danse (classique et/ou contemporain).
- ❷ **L'admission** définitive est prononcée par une commission, le 27 mai pour les primaires, le 2 juin pour les collèges et lycée, au regard de l'étude du dossier scolaire, de l'entretien, de la mise en situation artistique et en fonction du nombre de places disponibles. La liste des admis est publiée par l'Education Nationale.
- ❸ Pour les admis, **les formalités d'inscription définitives** au CRR, ainsi que le paiement des droits de scolarité ont lieu au Conservatoire courant septembre.



CANDIDATURES

Dépôt des candidatures pour toutes les disciplines : 17 mars au 11 avril 2014



REUNIONS D'INFORMATION

Réunions d'information avec les représentants du Conservatoire et des partenaires de l'Education Nationale :

Primaire Ecole Albert Camus
>> 6 février 2014 à 18h, au Conservatoire

Collèges Jean Moulin et Saint Exupéry
>> 11 février 2014 à 18h, au Conservatoire

Lycée Saint Exupéry
>> 22 février 2014 de 9h à 12h30
au Lycée Saint Exupéry

MISES EN SITUATION ARTISTIQUES

[Modalités des mises en situation : voir notices complémentaires]

- Maîtrise du CM1 au collège** >> mercredi 14 mai
Danse lycée TMD >> samedi 17 mai
Danse du CM1 au collège >> mercredi 21 mai
Instruments CE2 >> samedi 17 mai
Tests sensoriels (écoute/voix/rythme/mémorisation), atelier instrumental
Instruments du CM1 au lycée TMD >> mercredis 14 et 21 mai